



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU STADE FRANÇAIS

Les membres du Stade Français sont convoqués en
Assemblée Générale Ordinaire

le lundi 22 janvier 2018 à 19 heures

Centre Sportif Géo André - 2, rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS

- ORDRE DU JOUR -

- 1 - Rapport moral du Comité directeur
- 2 - Rapport financier et budget approuvés par le Comité directeur
- 3 - Rapport du Commissaire aux Comptes
- 4 - Allocution du Président
- 5 - Approbation des comptes de l'exercice 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2017 et affectation du résultat
- 7 - Elections au Comité directeur
- 8 - Vote des résolutions proposées à l'Assemblée
- 9 - Questions diverses.

*

*Seules les questions présentées par écrit au Secrétariat général **au plus tard le 15 janvier 2018**, seront traitées au cours de la séance.*

Il est rappelé que tous les membres de l'Association âgés de plus de seize ans, qui ont adhéré depuis plus de trois ans et justifiant de trois années de présence complètes et consécutives dans l'Association au jour de l'A.G.O., et à jour de leur cotisation 2017-2018, composent l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

L'Assemblée Générale délibère quelque soit le nombre de votants. Ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

Le vote par procuration est admis mais non le vote par correspondance.

Tous les autres membres peuvent assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

INFORMATIONS SUR L'ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

Il sera procédé à l'élection de dix membres du Comité directeur pour une durée de 6 ans ainsi qu'à l'attribution d'un onzième mandat vacant pour une durée de 2 ans.

Le dossier de candidature est à retirer auprès du secrétariat à Géo André : francoise.dupertuys@stadefrançais.asso.fr. Les nouvelles candidatures avec un dossier complet doivent être reçues au siège **au plus tard le 21 décembre 2017**. Tout dossier incomplet entraînera l'invalidité de la candidature. L'affichage des candidatures sur les sites aura lieu dès **le 3 janvier 2018**.

Conformément à la statistique des membres électeurs établie en 2017 par le Secrétariat général, 5 sièges sont attribués à des femmes (incluant le poste vacant) et 6 sièges à des hommes.

Si, lors de cette élection partielle, un siège affecté à une personne de l'un ou l'autre sexe n'est pas pourvu faute de candidat, le siège est attribué à un candidat de l'autre sexe dans l'ordre des résultats. Néanmoins, le siège conserve son affectation d'origine, notamment en cas de démission.

Pour favoriser la parité au sein de l'instance dirigeante du Stade Français, des candidatures féminines sont donc vivement souhaitées.

**LE BUREAU DE VOTE SERA OUVERT A GÉO ANDRÉ LE 22 JANVIER 2018
DE 12h00 à 21h00**

Le pouvoir sert à l'élection et à l'Assemblée Générale. Il doit être accompagné de la carte de Stadiste ainsi que de la copie de la pièce d'identité ou passeport avec signature du mandant.

L'imprimé « pouvoir » est à retirer à l'accueil des sites à partir du **3 janvier 2018** (maximum 20 pouvoirs par porteur).